

Direction : Direction social solidarité santé

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2006006

Signataire : CP/

OBJET : Avenant n°6 avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Ile de France (CRAMIF) pour la nouvelle capacité du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-0179 du 30 janvier 1985, n° 88-1159 du 6 juin 1988, n° 97-0385 du 29 janvier 1997, n°03-4624 du 1^{er} octobre 2003, n° 04-5893 du 30 décembre 2004, n° 05-3993 du 1^{er} août et du 3 avril 2006, autorisant et finançant l'extension de capacité du SSIDPA.

Vu la délibération n°241 du Conseil Municipal du 25 novembre 2004, autorisant l'extension du SSIDPA,

Vu le projet d'avenant n°6,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : autorise le Maire à signer avec la CRAMIF l'avenant n°6 à la convention du 1^{er} décembre 1982 portant sur l'extension de la capacité et au financement du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées à 70 places au 1^{er} mars 2006.

Pour le Maire,

L'adjoint délégué